

Marseille, le

Monsieur Patrice LANGER
Président du CIQ ARENC VILETTE
cigarenvilette@outlook.fr

DOSSIER SUIVI PAR:

DGD Amélioration du Cadre de Vie
Direction Ressources et Coordination
Nos réf: SPARP-S3211000/2025-08-78823
Vos réf: courriel du 28 juillet 2025

Objet : propreté quartier d'Arenc - 13003

Monsieur le Président,

Votre requête relative à la propreté du quartier d'Arenc, notamment des rues Peyssonnel, Chanterac et Ruffi dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille a été prise en compte par la Direction Générale Déléguée Amélioration du Cadre de Vie.

Conscient du désagrément causé par l'interruption temporaire de l'application mobile « Adoptez le R3flexe », le service dédié a visionné les photos jointes à votre requête.

La majorité des clichés concernent principalement la présence de déchets autour des arbres. Sachez que ces zones spécifiques font l'objet d'opérations de grappillage dans le cadre de l'entretien des voies réalisé, 3 fois par semaine, par un agent faisant partie d'une équipe mobile. Aussi, son équipement -balai et sac- est conforme à son métier. Les charriots étant destinés aux cantonniers.

Les actions décrites ci-dessus complètent les missions de propreté programmées en mécanisé les mardis, jeudis et samedis. Ces dernières permettent, entre autres, le ramassage des nombreuses feuilles également présentes sur les photos fournies.

Par ailleurs, s'agissant des jets clandestins, ils sont évacués le plus rapidement possible sur constat de l'encadrement ou signalement réalisé auprès des outils cités en fin de courrier.

L'ensemble du dispositif déployé apparaît comme adéquat au maintien de la salubrité du périmètre sachant qu'il est difficile de maintenir un état de propreté tout au long de la journée face aux incivilités et jets clandestins qui surviennent après le passage des agents.

Toutefois, le service dédié au secteur s'emploie à ce que des contrôles soient effectués et que les missions d'entretien soient régulièrement menées sur ce périmètre.

.../...

En revanche, la dernière image (N° 54) n'a pas pu être localisée. Il semblerait cependant que les lieux -entre barrières- fassent partie du domaine privé. Une adresse détaillée permettrait de vous répondre avec précision.

[Vous trouverez, ci-après les outils complémentaires à votre disposition pour une réponse plus rapide à vos questions relatives à la propreté, la collecte ou la voirie :](#)

- Le centre d'appels « Engagés au Quotidien », au numéro gratuit 0800 94 94 08, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et le samedi de 7h30 à 17h30 ;
- Le site Internet <https://dechets.ampmetropole.fr>.

Restant à disposition,

La Direction Générale Déléguee
Amélioration du Cadre de Vie